

Front de défense des non-syndiqué-es

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Hausse du salaire minimum: trois coalitions saluent cette hausse et incite le gouvernement à continuer sur cette lancée!

Montréal, le 30 avril 2008- C'est à partir du 1^{er} mai que les personnes au salaire minimum pourront bénéficier de l'augmentation de 0.50 \$ de l'heure qui fera passer le taux horaire régulier de 8,00 \$ à 8,50 \$ et le taux horaire pour les personnes à pourboire de 7,25 \$ à 7,75 \$. De concert avec le Front de défense des non-syndiqué-es (FDNS), le Collectif pour un Québec sans pauvreté et la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) saluent cette hausse et soulignent l'importance de poursuivre les augmentations substantielles dans les années à venir.

Mélanie Gauvin, porte-parole du FDNS, indique que « L'augmentation de 0.50 \$ de l'heure améliore légèrement le pouvoir d'achat des personnes rémunérées au salaire minimum, mais il est essentiel que ces hausses se maintiennent pour faire une réelle différence et permettre à une personne qui travaille 40 heures par semaine de sortir de la pauvreté. » Il est de plus, très important que les améliorations salariales accordées aux personnes qui travaillent au bas de l'échelle s'inscrivent dans une continuité d'accessibilité à des services publics de qualités et universels.

Pour une personne qui travaille 40 heures par semaine au taux régulier, cette augmentation représente 20 \$ de plus par semaine. Face aux hausses incessantes des tarifs de l'électricité (13,5 % entre 2003 et 2007), du transport (à Montréal « la passe d'autobus » a vu son prix grimper de 40 % entre 2000 et 2008), du logement (15,5 % de 2000 à 2006) et de l'alimentation (11 % les deux dernières années), cette majoration du salaire minimum n'est qu'un début. L'effort politique doit se poursuivre dans les années à venir pour permettre à une personne qui travaille 40 heures par semaine, d'avoir un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu de Statistique Canada, avant impôt, pour une personne seule soit, 21 668 \$ par année. Actuellement, l'écart est de près de 20 %. En 2008, le salaire minimum au Québec devrait donc atteindre 10,43 \$ de l'heure. À cet effet, une pétition initiée par le Front de défense des non-syndiqué-es et qui a reçu l'appui de plus de 28 000 personnes, a été déposée à l'Assemblée nationale en décembre dernier.

Solène Tanguay, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, rappelle que : « Le Québec s'est doté d'une *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, une hausse du salaire minimum à un niveau où il permet minimalement l'atteinte du seuil de faible revenu, pour quelqu'un qui travaille 40 heures par semaine, s'inscrit donc parfaitement dans l'esprit de cette Loi. » Le Collectif pour un Québec sans pauvreté prévoit l'automne prochain déposer à l'Assemblée nationale une pétition pour engager concrètement le Québec au nom des droits humains, à agir contre la pauvreté, dès maintenant.

L'augmentation du salaire minimum a également des incidences, souvent oubliées, qui dépassent l'amélioration des conditions salariales des personnes qui travaillent au bas de l'échelle. Elle offre la possibilité de créer un nouvel espace pour revoir certains barèmes et, ainsi, permettre d'améliorer la situation économique de personnes qui sont prestataires de la

sécurité du revenu ou bénéficiaires du régime des rentes du Québec. De plus, un salaire minimum qui permet de sortir de la pauvreté, conjugué à une amélioration de la qualité des emplois, peuvent contribuer à inciter des personnes à intégrer le marché du travail.

Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec et porte-parole de la CQMMF, soutient aussi que : « Alors que les femmes forment un peu moins de la moitié de l'ensemble de la main-d'œuvre salariée, elles représentent 60 % des personnes rémunérées au salaire minimum. En améliorant le niveau de vie des travailleuses au bas de l'échelle, la hausse du salaire minimum constitue un des facteurs favorables et nécessaires à la pleine autonomie économique des femmes ».

-30-

Source: Front de défense des non-syndiqué-es

Mélanie Gauvin
Porte-parole :
Front de défense
des non-syndiqué-es
Tel : 514-270-7863

Solène Tanguay
Responsable des
communications :
Collectif pour un Québec
sans pauvreté
Tel : 418-254-7238

Michèle Asselin
Porte-parole :
Fédération des femmes du Québec
Coordination du Québec pour
la Marche mondiale des femmes
Tel : 514-232-4847